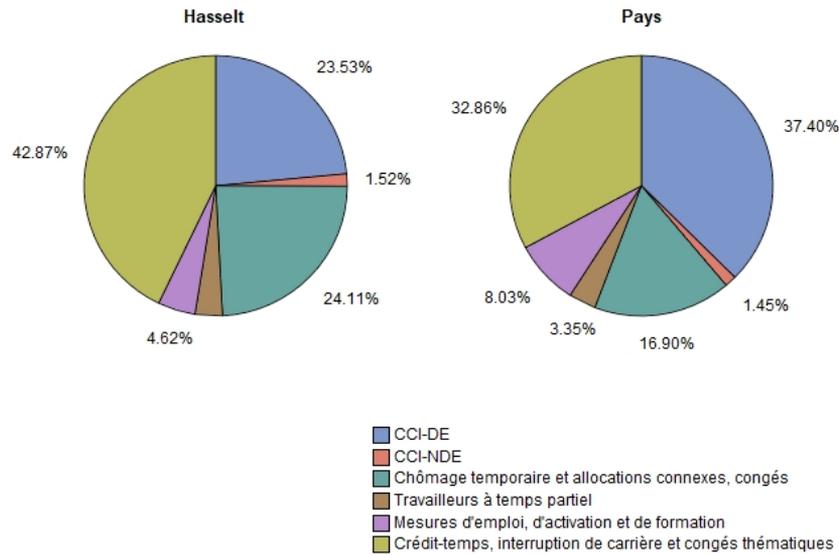


Entité: Hasselt



Directeur: Heidi JEHAES
 Nombre d'agents: 167
 Nombre en équivalents à temps plein: 150

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	564.582	7,6
Assurés contre le chômage (2)	301.842	7,8
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	273.710	7,8
Taux du chômage (4)	3,6	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	104.731	6,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.147	5,6
Dossiers litiges achevés	6.569	6,6
Contrôles achevés	3.765	8,2
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	3.806	7,0
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	9	0,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	329,3	5,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	298,5	5,5
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	18,6	4,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	4,9	5,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	10.616	4,6
		Après études	681	3,2
		Travailleurs à temps partiel volontaire	889	5,1
		Chômage avec complément d'entreprise	755	10,0
		Allocation de sauvegarde	261	12,5
		Travailleurs d'arts	51	0,7
		Hommes	7.021	4,4
		Femmes	6.232	5,0
		Chefs de ménage	2.476	3,2
		Isolés	2.914	3,7
		Cohabitants	7.863	6,2
		Total	13.253	4,7
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	185
	Chômage avec complément d'entreprise		597	7,5
	Chômeurs âgés		26	18,3
	Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)		51	16,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Total	859	7,8
			12.963	10,6
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		70	12,6
	Parents d'accueil		174	6,4
	Période non rémunérée dans l'enseignement		315	10,3
	Vacances jeunes		27	13,5
	Vacances senior		35	21,6
	Congés: soins d'accueil		1.869	7,5
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		17	4,6
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR			
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts		3	1,5
	Total		1.889	7,4
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	0	0,0
		SINE	464	8,8
	Mesures pour travailleurs		259	12,6
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.610	8,1
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	177	2,3
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique		Allocation en compensation de licenciement	92
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		0	8,7
	Activités ALE ou APS		85	8,3
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.537	4,5
		Sans allocations	38	4,4
		Total	1.575	4,5
	Crédit-temps	Avec allocations	8.851	9,9
		Sans allocations	404	7,3
		Total	9.255	9,7
	Congés thématiques	Avec allocations	12.871	11,2
		Sans allocations	447	9,2
		Assistance médicale	4.830	23,5
		Aidants proches	47	15,7
		Congé parental	8.401	8,5
		Congé pour soins palliatifs	41	11,9
Total		13.318	11,1	
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.880	2,3
	Autres attestations		7.526	6,2
	Total		9.406	4,6

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).